



# Concert'Action - Direction régionale de Namur

## Priorités pour 2012-2013

*11 mai 2012*

## **I. Introduction**

Le projet Concert'Action vise l'élaboration, au sein de chaque Direction régionale, d'une note d'orientation concertée entre le Forem Conseil et le CSEF, comportant une série d'objectifs prioritaires à réaliser en matière d'insertion socioprofessionnelle des personnes éloignées de l'emploi.

Au niveau de la Direction régionale de Namur, deux types de publics ont été pris en compte :

- le « public DIISP » : les demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) qui répondent aux deux premiers critères définis pour les publics prioritaires dans le cadre du DIISP ; à savoir :
  - o ne pas disposer du certificat de l'enseignement secondaire supérieur ni d'un titre équivalent ou supérieur ET/OU
  - o bénéficiaire d'allocations de chômage ou d'attente pendant au moins 24 mois au cours des 36 mois qui précèdent,
  
- les « personnes éloignées de l'emploi - PEE » : les demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) qui, au cours de l'année étudiée, n'ont pas connu un seul jour d'insertion à l'emploi et pas un seul jour de formation ; quel que soit leur niveau de diplôme.

Une note d'orientation pour le territoire de la Direction régionale de Namur (arrondissements de Namur et de Dinant) a été finalisée en mai 2010, sur base de l'établissement préalable d'un diagnostic socio-économique et d'une large consultation des acteurs et d'experts de terrain.

Cette note identifie 17 problématiques rencontrées par les personnes éloignées de l'emploi dans leurs parcours de formation et d'insertion socioprofessionnelle ; chacune d'entre elles étant déclinée en plusieurs objectifs à mettre en œuvre pour y apporter une réponse.

Le Forem Conseil de Namur et le Comité subrégional de l'emploi et de la formation (CSEF) ont conjointement défini parmi celles-ci des priorités qui avaient pour but de donner un cadre pour la mise en œuvre de projets d'actions partenariales intégrées.

En mai 2010, ont été retenus comme prioritaires les projets répondant au minimum à l'un des objectifs repris dans le cadre des thématiques suivantes :

- orientation professionnelle,
- mobilisation des personnes éloignées de l'emploi et développement de compétences comportementales,
- alphabétisation, français langue étrangère et remise à niveau.

et prenant en compte au minimum une des trois thématiques transversales suivantes :

- la garde d'enfants,
- la mobilité,
- la précarité financière.

En matière de public cible, étaient considérés comme prioritaires les projets s'adressant aux demandeurs d'emploi inoccupés (DEI)

- qui répondent aux deux premiers critères définis pour les publics prioritaires dans le cadre du DIISP :

- o ne pas disposer du certificat de l'enseignement secondaire supérieur ni d'un titre équivalent ou supérieur ET/OU
- o bénéficiaire d'allocations de chômage ou d'attente pendant au moins 24 mois au cours des 36 mois qui précèdent ;

- ET qui, au cours de l'année étudiée, n'ont pas connu un seul jour d'insertion à l'emploi ni un seul jour de formation et ce, quel que soit leur niveau de diplôme.

**Depuis début 2010, les acteurs locaux du champ de l'emploi et de la formation ; y compris le Forem et le CSEF, ont développé des actions sur le terrain en vue d'apporter une réponse aux objectifs identifiés dans la Note d'Orientation de notre sous-région. Le contexte institutionnel a aussi évolué : nouvelles modalités d'utilisation du budget API, lancement prochain d'un appel à projets CNE 7,...**

**Dès lors, bien que les problématiques et les besoins relevés dans la Note d'Orientation 2010 restent d'actualité, il a paru utile aux partenaires sociaux du CSEF de Namur et à la Direction régionale du Forem Conseil de Namur de mener une nouvelle réflexion sur les priorités de travail pour 2012-2013.**

**Vous trouverez ci-après le résultat cette réflexion. Ont été repris dans la Note d'Orientation de 2010 les problématiques et les objectifs qui ont été identifiés comme non encore suffisamment pris en compte et donc comme devant encore faire l'objet d'un travail plus important afin d'apporter une réponse aux besoins des personnes éloignées de l'emploi au niveau de notre sous-région.**

Ce nouveau document répond également au souhait d'alléger la Note d'Orientation initiale, non pour éliminer ou minimiser l'importance de certains objectifs et/ou problématiques ; mais bien dans le but de faciliter sa lecture, de regrouper certains objectifs parfois redondants et de mettre en évidence les projets encore à mettre en œuvre. L'inventaire des actions réalisées, le recentrage des priorités et le souhait de rationaliser expliquent qu'il ne subsiste dans cette proposition que 8 problématiques (au lieu des 17 initiales) et 22 objectifs (au lieu des 101 initiaux). En outre, 4 priorités transversales ont été ajoutées.

## **II. Public cible :**

*Parmi les publics cibles définis en introduction du présent document (page 2), priorité est donnée aux jeunes demandeurs d'emploi diplômés de l'Enseignement secondaire supérieur général n'ayant pas connu un seul jour d'insertion à l'emploi ni un seul jour de formation.*

## **III. Priorités transversales :**

Le CSEF et le Forem Conseil de Namur considèrent comme prioritaires *les projets intégrant la prise en compte d'au moins une des quatre problématiques transversales suivantes :*

- *la mobilisation des publics et le développement de compétences comportementales : accroche des publics via une approche attractive ou via la mise en place de modalités spécifiques (ex. lieu où sont organisés les modules), création de lien social, travail sur la confiance en soi, l'estime de soi, la prise de parole, le relooking,...* ;
- *la mobilité : objectivation avec les personnes et en lien avec leurs parcours, des réels problèmes rencontrés par celles-ci en matière de mobilité et recherche de solutions les plus adéquates en vue de résoudre leurs problèmes (plan d'actions mobilité) ; en tenant compte notamment de l'aspect financier. Travail en vue de faire prendre conscience au public que le permis et la voiture ne sont pas les seules possibilités de se déplacer, de le sensibiliser à la mobilité douce et durable. Découverte et utilisation de divers moyens de transport, travail sur les freins physiques et psychologiques à la mobilité,*

*Remarque* : un objectif prioritaire mis en évidence par le CSEF et le Forem Conseil de Namur en matière de mobilité est également de *visibiliser et coordonner les structures existantes et les initiatives locales en termes de mobilité et de favoriser ainsi le développement de collaborations ; ainsi que de mettre en lien les possibilités de mobilité locales avec les opportunités d'emploi et/ou de formation ;*

- *la garde d'enfants* : accompagnement des personnes en démarche de formation et d'insertion socioprofessionnelle dans leur recherche de solution pour la garde de leur(s) enfant(s) et amélioration de l'information du public concernant les lieux d'accueil pour enfants et les aides financières existantes en la matière ;
- *la précarité financière* : accompagnement des personnes dans la gestion de leur budget en tenant compte notamment de leurs réalités financières individuelles et des pièges à l'emploi.

#### **IV. Répartition territoriale :**

Le CSEF et le Forem Conseil de Namur ne souhaitent pas définir de priorité spécifique en matière de répartition géographique de l'offre. *Les projets doivent pouvoir être développés sur l'ensemble du territoire des arrondissements de Namur et Dinant.* Le CSEF et le Forem Conseil de Namur *seront attentifs à la décentralisation de certaines actions afin de couvrir les besoins de tous les publics.*

#### **V. Problématiques et objectifs prioritaires :**

##### **1. Orientation professionnelle**

- 1.1. *Maintenir et développer la diversification de l'offre d'orientation afin de répondre à l'ensemble des besoins.*
- 1.2. *Améliorer la visibilité et la connaissance de l'offre d'orientation par les acteurs du champ de la formation et de l'insertion socioprofessionnelle et développer la mise en réseau et les collaborations entre ceux-ci et les opérateurs d'orientation.*

- 1.3. *Améliorer la visibilité et la connaissance des diverses actions permettant une découverte du marché de l'emploi local et des secteurs, ainsi que des diverses facettes, des conditions réelles d'exercice et des exigences des métiers. Développer l'usage de celles-ci et leurs complémentarités. Permettre une confrontation directe avec le marché de l'emploi via l'un ou l'autre des dispositifs suivants : essais métiers, MISIP, stages découverte, enquêtes auprès de professionnels, découverte du statut d'indépendant,... Développer des passerelles en amont et en aval de ces offres.*
- 1.4. *Développer des actions décentralisées d'information sur les métiers et les secteurs, en combinant ces temps d'information avec la présentation de l'offre de formation/insertion du territoire. Amener le public qui vise un secteur à mieux visualiser les filières de formation/insertion existantes et lui permettre de faire un choix « éclairé ».*
- 1.5. *Développer de manière spécifique des actions d'information et de sensibilisation par rapport aux métiers techniques et aux métiers en difficulté de recrutement.*
- 1.6. *Renforcer la préparation à l'accès en formation qualifiante par des actions permettant aux candidats d'avoir une meilleure connaissance du secteur et du métier visés, par un bilan des compétences acquises et à acquérir et, si besoin, via l'organisation d'une remise à niveau.*

## **2. Alphabétisation, français langue étrangère et remise à niveau**

- 2.1. *Améliorer la visibilité de l'offre d'alphabétisation, de français langue étrangère et de remise à niveau et la connaissance de celle-ci par les acteurs du champ de la formation et de l'insertion socioprofessionnelle.*
- 2.2. *Développer la maîtrise de la langue française en l'intégrant dans une démarche d'insertion à l'emploi.*

## **3. Problèmes comportementaux, sociaux, de santé, d'assuétude, d'équilibre et de santé mentale**

- 3.1. *Mettre en réseau les acteurs de la formation et de l'insertion socioprofessionnelle avec les organismes spécialisés dans la prise en charge des difficultés psychosociales des personnes. En particulier, développer des liens et des collaborations entre le Réseau Santé Namur et les acteurs du champ de la formation et de l'insertion socioprofessionnelle.*

#### 4. Réseaux, filières et passerelles

- 4.1 Favoriser le développement de complémentarités et de passerelles entre les actions mises en œuvre par les opérateurs de formation et d'insertion socioprofessionnelle. Construire le passage de l'une à l'autre en étant attentif au fait que des démarches mises en œuvre par les personnes dans le cadre de leurs parcours d'insertion peuvent se succéder mais également se chevaucher dans le temps.
- 4.2 Développer des collaborations entre opérateurs afin d'assurer et de maintenir un suivi psychosocial des personnes tout au long de leurs parcours.
- 4.3 Favoriser la mise en réseau des acteurs du champ de l'emploi et de la formation, les échanges d'expériences et d'outils entre les opérateurs, organiser des rencontres de travail entre acteurs au niveau local.
- 4.4 Améliorer la visibilité et la connaissance de l'offre de services en développant au besoin des outils en ce sens ; afin que tous les publics puissent, quel que soit l'endroit où ils se trouvent, bénéficier d'une information complète et objective sur cette offre.

#### 5. Vérification et validation des compétences

- 5.1 Améliorer la connaissance qu'ont les opérateurs de formation et d'insertion socioprofessionnelle, les entreprises et les demandeurs d'emploi du dispositif de Validation des Compétences et du contexte évolutif au sein duquel celui-ci se développe.
- 5.2 Soutenir le développement du dispositif et, en particulier, la mise en place de collaborations entre opérateurs de formation/insertion et Centres de Validation des Compétences, notamment en vue de préparer et accompagner les personnes éloignées de l'emploi à la validation des compétences et veiller au suivi de cette démarche (gérer l'échec éventuel, chercher des compléments de formation, valoriser les titres obtenus,...).
- 5.3 Visibiliser et mettre en relation des référentiels de compétences acquises en formation avec des référentiels de validation des compétences.

#### 6. Insertion socioprofessionnelle des publics particuliers

- 6.1. *Poursuivre et développer des expériences pilotes d'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle de publics particuliers, construites en tenant compte de leurs difficultés propres, de leurs limites, de leurs freins à l'insertion.*
- 6.2. *Poursuivre et développer des articulations et partenariats entre les CPAS et les autres acteurs de l'insertion socioprofessionnelle pour favoriser la formation et l'insertion socioprofessionnelle des publics bénéficiaires du revenu d'intégration sociale.*

## **7. L'accès à l'emploi**

- 7.1. *Favoriser la transition entre des démarches d'orientation et de formation professionnelle et l'emploi. Développer l'offre de services en recherche d'emploi en l'articulant avec les autres offres au niveau local.*

## **8. La création d'activités**

- 8.1. *Visibiliser l'offre de services des différentes structures d'accompagnement à la création d'activité ; améliorer la connaissance qu'en ont les opérateurs pour leur permettre d'orienter au mieux les personnes ; permettre aux personnes de poser un choix d'action en meilleure connaissance de cause.*
- 8.2. *Renforcer les actions de mobilisation/orientation pour « indépendant ».*
- 8.3. *Rencontrer les souhaits de création de sa propre activité en visibilisant et développant l'offre de formation accélérée en connaissances de gestion.*